

**Vous avez un projet de construction ? De réhabilitation ? De rénovation ?
L'architecte-conseil du CAUE 17[1] peut alimenter votre réflexion sur votre projet, en vous aiguillant, en vous proposant des pistes de recherches, ou en vous aidant à redéfinir vos attentes avec plus de précision.**

Une permanence est assurée par Mme Christine Vezin, responsable du service ADS de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes en binôme avec Isabelle Lèbre, architecte Conseil du CAUE 17. La permanence a lieu une fois par mois (sauf aux mois d'août et décembre), et les administrés peuvent les recevoir sur leur lieu de projet accompagnés d'un élu et d'un technicien de la commune.

Vous pouvez prendre rendez-vous en vous rapprochant de la commune qui organisera avec les services une rencontre sur site. En amont de votre rendez-vous, merci de transmettre à la mairie tous documents nécessaires à l'examen de votre projet : extrait cadastral ou plan de géomètre, photos du terrain ou du bâtiment existant, plans ou esquisses du projet, règlement de lotissement, documents administratifs...

Consultées le plus en amont possible de votre projet, elles seront en mesure de :

- s'assurer de la bonne implantation de votre projet et de son intégration dans le site environnant,
- vous conseiller dans le choix de la volumétrie, des percements, matériaux et couleurs,
- vous accompagner dans les démarches administratives : règlement d'urbanisme, normes, économies d'énergie, autorisations de construire, assainissement ...
- vous guider dans l'aménagement de votre projet de lotissement, de camping, d'aire de loisirs ...

Attention ! Le CAUE ne réalise ni esquisse, ni plan et n'assume aucune mission de maîtrise d'œuvre.

Ces conseils gratuits sont préalables à l'intervention du maître d'œuvre privé, qu'il soit architecte ou constructeur.

[1] Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime, est un organisme créé à l'initiative du Département dans le cadre de la Loi sur l'Architecture de 1977.

Investi d'une mission de service public, le CAUE 17 a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Ses missions :

Conseiller : les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de projet, construction neuve, rénovation et aménagement du territoire.

Former : les élus, les professionnels et les acteurs du cadre de vie à la connaissance des territoires et de l'espace bâti, par des journées thématiques de réflexion et de travail.

Informier : tous les publics sur la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, sur la réglementation, sur les techniques de construction.

Sensibiliser : le grand public et les scolaires par des visites, expositions, conférences, publications, actions pédagogiques...

Pour en savoir plus sur le CAUE 17 : <https://caue17.com/>